



BUREAU EXECUTIF  
25 Mai 2009  
Relevé de décisions

Présents : JP Champion – JC Méric- D Tincelin- J Kerhoas- H Bacchini – JP Churet - C Fourichon- N Peberel- C Peyras- E Marliot- P Gouard- S Lasseaux – H Giraud-- B David-- M Bouvet –B Bonneau - JL Denecheau –C Fontaine- J Cathelineau

Décisions	Thèmes et Commentaires
<b>1</b>	<b>VIE FEDERALE</b>
<b>1-1</b>	<u>Approbation des relevés de décisions du BE du 29 et 30/04/2009 et Relevé des points du Comité Opérationnel du 8/04/2009</u>
<b>Décision 1</b>	Le BE adopte les relevés de décisions du BE du 29 et 30 Avril 2009 et les points du Comité Opérationnel du 8 Avril 2009.
<b>1-2</b>	<u>Modifications budget prévisionnel</u>
<b>Décision 2</b>	Le BE adopte le budget révisé qui sera soumis au CA du 17 Juin 2009. Le montant des produits s'élève à 10 667 K€ et les charges à 10 682 K€ soit un déficit prévisionnel de 15 K€.
<b>Vote au CA</b>	La partie Convention d'Objectif est une évaluation dans la mesure où le Ministère de la Santé et des Sports (MSS) n'a pas encore attribué l'enveloppe définitive. Mais budgétairement cela s'équilibre en Dépenses/Produits mais peut avoir des implications en actions. L'investissement s'élève à 774 K€
<b>1-3</b>	<u>Suite collaboration avec Faire Savoir – définition des enjeux stratégiques de la FFVoile</u>
<b>Décision 3</b>	Le BE décide de mener une réflexion afin de déterminer les volontés stratégiques de la FFVoile dans le domaine des systèmes d'information de la FFVoile et des fonctionnalités et de se faire accompagner par une société extérieure (Faire-Savoir) par la mise à disposition de consultants (5 journées Hommes) pour un montant de 6159 € TTC. Groupe de travail : JP Champion, J Kerhoas – D Tincelin – JC Méric – N Peberel – C Fraboulet. Ce groupe sera complété par quelques permanents
<b>1-4</b>	<u>Façade FFVoile</u>
<b>Info</b>	Proposition d'ébauche à partir de dessins type Bande Dessinée
<b>1-5</b>	<u>Prix des Licences 2010</u>
<b>Décision 4</b>	Le BE décide de proposer au CA du 17 juin le montant des licences 2010, assurance incluse.
<b>Vote en CA</b>	Club FFVoile Adulte : 48 € Club FFVoile Jeunes : 24 € Temporaires 1 J : 9,5 € Temporaires 4 J : 23 €

	Enseignement : 10 €
<b>1-6</b>	<u>Validation de la Commission Départementale de Voile de Vendée et discussion sur la suite à donner à la situation du CDVOILE VENDEE</u>
<b>Décision 5</b>	Le BE en date du 25 mai 2009 entérine la composition de la commission créée par la Ligue de Voile des Pays de Loire chargée de la gestion courante du Conseil Départemental de Voile de Vendée. Le BE proposera en outre au prochain CA de la FFVoile de prolonger la tutelle du CDVoile de Vendée par la Ligue et ce jusqu'au prochain CA de fin d'année 2009. A cette date, la FFVoile sera en possession d'un rapport circonstancié de la ligue sur plus de 6 mois de fonctionnement de la commission chargée de la gestion du CDVoile et des 1ères réflexions/conclusions du groupe de travail sur les politiques territoriales.
<b>Vote CA</b>	
<b>1-7</b>	<u>Problème sur la tenue de l'AG électorale de la ligue de la Réunion et validation des nouveaux textes statutaires</u>
<b>Décision 6</b>	Le BE se prononce favorablement pour donner mandat au Secrétaire Général pour gérer le dossier de la Ligue de la Réunion de Voile et demander à cette dernière de procéder à de nouvelles élections dans l'hypothèse où les irrégularités constatées lors de la dernière Assemblée Générale seraient vérifiées. Dans l'intervalle le BE autorise l'actuel président de la ligue à assurer des actes de gestion courante et notamment la sélection et l'envoi de coureurs aux championnats de France.
<b>Décision 7</b>	Le BE donne mandat au Secrétaire Général de la FFVoile afin qu'il valide officiellement les modifications apportées aux statuts de la Ligue de Voile de la Réunion après avoir fait observer les corrections éventuelles qui s'avèreraient nécessaires.
<b>1-8</b>	<u>Point sur l'avancée des développements avec la société MétéoStratégie</u>
<b>Décision 8</b>	Le BE valide le contenu du projet comprenant les applications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition sur Internet ou avec un logiciel de routage d'une solution de routage donnant toutes les informations météo sur une route calculée entre les points de départ et d'arrivée et une date (de départ ou d'arrivée) selon un type de bateau avec ses polaires prédéfinies</li> <li>- Mise à disposition sur un téléphone mobile d'information météo (champs de vents et de vagues) sur une zone choisie et une durée déterminée</li> </ul> <p>Il confirme les deux zones de test sur le terrain à compter du 15 Juin jusqu'à début septembre à partir des pilotes mis en place. A partir de la conclusion des résultats des pilotes, la finalisation des produits et le modèle économique pour la commercialisation seront déterminés et la FFVoile pourra alors se positionner sur la suite de son implication dans le projet</p>
<b>1-9</b>	<u>Point « Plaisance »</u>
<b>Décision 9</b>	Pilote du projet : D Tincelin, s'appuyer sur les projets Météostratégie, et Sécurimar, ainsi que sur la partie apprentissage à la voile souhaitée par les plaisanciers. Cela nécessite la présence d'un cadre technique dédié. Ce projet doit être inscrit de manière transversale dans l'organigramme fédéral.

1-10

Une information sur le passage de la CO et les modalités de collaboration avec le MSS

Info

Information donnée par le Président et le DTN

2

**DEPARTEMENT VOILE LEGERE**

2-1

Dates championnats de France 2010

**Décision 10**

Le Bureau Exécutif entérine les dates mentionnées ci-dessous pour les Championnats de France Voile Légère et Open de France.

Championnat de France Minimes du 3 au 8 juillet 2010

Championnat de France Espoirs Glisse du 3 au 9 juillet 2010

Championnat de France Espoirs Solitaire et Equipage du 21 au 27 août 2010

Championnat de France Espoirs Extrême Glisse du 21 au 27 août 2010

Championnat de France Dériveurs, Quillards de Sport et Catamarans du 13 au 16 mai 2010

Date de l'Open de France 2010 du 3 au 7 août 2010

2-2

Frais d'inscription pour les championnats de France

**Décision 11**

Le BE adopte à l'unanimité les montants des frais d'inscription aux Championnats de France 2010.

Championnats de France de Voile		2009		2010	
		Avant	Après	Avant	Après
		Date Limite		Date Limite	
Minimes	Solitaire	48 €	72 €	49 €	74 €
	Equipage	96 €	144 €	98 €	147 €
Espoirs Glisse, Solitaire Equipage, Extrême Glisse	Solitaire	48 €	72 €	49 €	74 €
	Equipage	96 €	144 €	98 €	147 €
	Habitable	200 €	280 €	204 €	285 €
Dériveurs, Quillards de Sport et Catamarans	Solitaire	48 €	72 €	49 €	74 €
	Equipage	96 €	144 €	98 €	147 €
Classe M et 1 M	Solitaire	48 €	72 €	49 €	74 €
« Classiques » Tour	Solitaire	Pour les CF « Classiques » Tour et CF des Raids Catamarans « Circuit d'épreuves », la FFVoile doit être informée des droits d'inscriptions déterminés par les organisateurs			
	Equipage				
Raids Catamarans « Circuit d'épreuves »	Equipage				

2-3

Implication de la FFVoile : listes des séries « Jeunes » aux épreuves internationales

**Décision 12**

Le Bureau Exécutif entérine la liste des séries « Jeunes » pour lesquelles la FFVoile a décidé de s'impliquer au niveau international à partir de 2009.

Séries concernées :

Windsurf :293 OD - RSX :8.50 – Slalom 42

	<p>Dériveurs : Laser Radial – 420 – 29 er Catamaran : HC 16</p> <p>Les séries Formula Windsurfing, Hybrid et SL 16 étant développées principalement en France, celles-ci sont utilisées essentiellement pour la formation des jeunes sportifs (en clubs et en structures d'entraînement). Par conséquent, la FFVoile a décidé de ne pas s'impliquer sur ces supports à l'international (le championnat du monde ISAF jeunes utilisant parfois le SL 16, implique que la FFVoile puisse s'investir pour cette seule occasion à l'international, sur ce support)</p>
<b>Décision 13</b>	Par ailleurs, le BE souhaite que soit défini les séries dites fédérales ainsi que le dispositif les concernant
<b>3</b>	<b>DEPARTEMENT HABITABLE</b>
<b>3-1</b>	<u>Information sur le CFICC – Cap d'Agde et sur le CFMRF</u>
<b>Info</b>	<p>a) Championnat de France Inter-séries Course côtière <i>Pour sa première occurrence, la compétition, en termes de représentation des ligues et de niveau sportif, n'a pu encore s'installer au niveau souhaité, en phase avec l'ambition et l'investissement fédéral. Mais elle crédibilise fortement l'intérêt que porte la fédération pour l'inter séries et son réservoir de pratiquants. Elle a fait naître une dynamique. Cette dynamique installe une alternance atlantique méditerranée. Avec le choix d'une épreuve de grade 3 existant. Les premiers contacts officiels de clubs intéressés pour 2010 sont encourageants. L'appel officiel à candidature est à lancer.</i></p>
<b>Info</b>	<p>b) Championnat de France Match Racing Féminin 16 équipages ont fait une demande d'invitation. Finalement, 12 ont été en mesure de constituer un équipage et de participer au CFVMRF. Nous pensons que c'est une réussite pour une première édition. On peut constater une présence importante des bassins Atlantique et Manche et plus faible dans le bassin Méditerranée. Le niveau sportif de cette compétition était très hétérogène, allant du 1<sup>er</sup> niveau régional au plus haut niveau international. On peut considérer que cette différence de niveau a été, à la fois durant la compétition, un atout et un inconvénient, car même si le premier round robin est apparu un peu long pour tout le monde (arbitres et coureurs). il a été instructif pour les équipages les plus faibles techniquement, leur permettant d'évaluer leur niveau sportif. Le format de 3 jours ayant satisfait les équipages doit être maintenu. Sur cette épreuve, 110 matchs ont été courus sur un format Round Robin, ¼ de finales, demi-finales, finale et petite finale plus Round Robin de classement pour les places de 5, 6, 7, 8. Sous réserve de la candidature du Sport Nautique Saint Quay Portrieux, la Commission Nationale Match Racing et le Département Habitable de la FFVoile sont favorables à l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition de ce Championnat de France à Saint Quay.</p>
<b>3-2</b>	<u>Proposition d'évolution des championnats de France de Voile Solitaire Equipage – Habitable – FC 7.5 Open</u>
<b>Décision 14</b>	Le BE est favorable au projet présenté et l'inscrira à l'ordre du jour au prochain CA et Conseil des Ligues.

3-3	<u>Information sur les appels à candidatures pour les CF MR et Inter séries</u>
Info	
4	<b>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT</b>
4-1	<u>Point sur la rencontre Ministère Education nationale</u>
Info	Information donnée. Une convention sera signée avec la FFVoile et l'UNSS et l'USEP
Décision 15	En outre, le BE souhaite que soit abordée une réflexion sur les conventions que la FFVoile doit signer ou résilier avec les autres fédérations du type affinitaire en fonction des intérêts fédéraux
5	<b>HAUT NIVEAU</b>
5-1	<u>Proposition d'attribution des primes fédérales</u>
Décision 16	Le BE adopte le projet de primes pour les grandes épreuves Internationales en séries Olympiques (document annexé). Le cout global est de 85400 € dont 50 % sont pris sur les fonds propres FFVoile, ligne Haut Niveau Olympique et 50 % pris sur les aides personnalisées
5-2	<u>Information sur la sélection aux Jeux Méditerranéens</u>
Info	
5-3	<u>Présentation et validation du Parcours d'Excellence Sportive et des critères d'accès aux listes HN</u>
Décision 17	Le BE adopte conformément au document en annexe 2, la liste des Centres d'Excellence Voile 2011-2016 avec labellisation annuelle. Valide le principe général d'organisation et les critères de candidature aux listes nationales des sportifs de haut niveau et espoirs 2010
5-5	<u>Vente de matériel Haut Niveau</u>
Décision 18	Le BE donne son accord pour la vente d'une remorque de marque Delta pour un montant de 500 € ainsi que le matériel 49er qui a changé (mât, foc, et Grand voile sont obsolètes). Prix de vente d'un mat 700 €, du Foc 500 € et du spi 300 €
5-6	<u>Sélections</u>
Décision 19	Pour les années 2009 et 2010 et pour les épreuves de référence senior des séries olympiques pour lesquelles la fédération présente une délégation nationale,. Le BE adopte le principe d'un sélectionneur unique en la personne du DTN qui prendra l'avis d'un conseil d'expert ou de personnes qualifiées pour désigner les représentants français et le soumettra au prochain CA.
Vote en CA	
	Le service juridique rédigera la soumission pour le CA pour une parfaite sécurité juridique
6	<b>COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE</b>
6-1	<u>Proposition de modification du règlement de la CCA</u>

**Décision 20**  
**Vote en CA**

Le Bureau Exécutif valide les modifications suivantes au règlement de la Commission Centrale d'Arbitrage et les soumettra pour approbation au prochain CA.:

- Modification de l'article 2 – MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA CCA :
  - o Suppression de la phrase : « **La CCA coordonne l'activité des jaugeurs** » (car redondant avec préambule de ce même paragraphe)
  - o Ajout de la phrase : **La CCA propose à l'approbation du Bureau Exécutif la liste de compétitions devant être soumises à convention d'arbitrage**
  - o Ajout de la phrase : **La CCA veille à la bonne application des conventions d'arbitrage, tant par les organisateurs que par les arbitres concernés**
  - o Modification de la phrase : La CCA accorde l'autorisation de juger sans appel, conformément **à la RCV 70.5** (et non plus 70.4, suite aux nouvelles RCV 2009 2012)
  - o Modification de la phrase : La CCA et, par délégation de celle-ci, les CRA, veille à ce que les avis de course et IC des épreuves officielles délivrant un titre **fédéral** soient conformes aux règlements en vigueur (et non pas titre national).
  
- Modification de l'article 3 – COMPOSITION :
  - o Ajout de la phrase : **Le Président de la CCA peut proposer au BE un vice-président, pour le seconder dans l'exercice de sa fonction. Le Vice-président pourra, en cas d'indisponibilité temporaire du président, exercer la fonction de président par intérim.**
  - o Ajout de la phrase : **Si possible, les membres de la CCA reflèteront la répartition des différentes qualifications d'arbitres.**
  - o Ajout de la phrase : **Le Président et les membres de la CCA sont désignés pour la durée de l'Olympiade.**
- Modification de l'article 4 – ROLE ET MISSIONS DES CRA
  - o Modification de la phrase : « Le Président de la CRA est désigné conformément aux statuts des ligues, **après concertation avec le Président de la CCA** », .....
- Modification de l'article 5 – CONTROLE DES QUALIFICATIONS D'ARBITRE
  - o Ajout de la phrase : **Le Président de la CCA, pendant la durée de son mandat, n'est pas soumis aux critères d'activité de l'annexe 14 du règlement des diplômes et qualifications de la FFVoile.**
- Modification de l'article 6 – FONCTIONNEMENT DE LA CCA
  - o Modification de la phrase : « Le Président de la CCA présente à chaque AG de la FFVoile le rapport d'activité de la commission » par : « **Le Président de la CCA établit le rapport d'activité de la CCA, publié pour l'AG de la FFVoile. Il présente à chaque Assemblée Générale de la FFVoile les points essentiels de l'année écoulée en matière d'arbitrage** ».

6-2

Ajout épreuves Match Racing aux conventions d'arbitrage

**Décision 21**

Remis à un prochain BE

7	<b>COMMISSION DIRECTEURS DE COURSE</b>
7-1	<u>Modification du règlement des directeurs de course</u>
<b>Décision 22 Vote en CA</b>	Le Bureau exécutif de la FFVoile entérine la modification du règlement des directeurs de course et les soumettra au prochain CA
	<p>1 <u>Définition et missions du Directeur de Course</u>  I - A/ Définition du Directeur de Course  <i><u>Le Directeur de Course est chargé de la réalisation d'un programme de courses selon les directives de l'autorité organisatrice, dans le respect des règlements administratifs et sportifs. Sur la compétition, pour laquelle il est habilité, le Directeur de Course ne peut cumuler cette fonction avec celle d'arbitre. D'autre part, les personnes exerçant les fonctions de Directeur de Course et de représentant de l'autorité organisatrice seront clairement différenciées dans un organigramme conformément à l'article 5.1.1 du présent règlement.</u></i></p>
	<p>5 <u>Procédure d'habilitation des directeurs de course</u>  Dépôt de la demande  5.1.1 Le Directeur de Course pressenti par l'organisateur doit adresser à la FFVoile un dossier complet selon le modèle défini par la commission, <u>accompagné d'un organigramme du comité d'organisation.</u> (Cf. Annexe 3 du présent règlement)</p>
7-2	<u>Règle de rotation des collègues coureurs, directeur de course et organisateur.</u>
<b>Décision 23</b>	Le Bureau exécutif de la FFVoile entérine le principe de rotation des 3 collègues (représentants des skippers, représentants des organisateurs et représentants des directeurs de course) de la commission des directeurs de course.
8	<b>REGLEMENTATION</b>
8-2	<u>Adoption du règlement de publicité FFVoile en fonction de la nouvelle réglementation ISAF</u>
<b>Décision 24 Vote en CA</b>	Le BE adopte le Règlement de publicité FFVoile (cf annexe 4) en fonction de la nouvelle réglementation ISAF. L'article 3.7 est modifié comme suit « le tarif des redevances est fixé par décision du bureau Exécutif de la FFVoile ». Le règlement de publicité sera soumis au vote du CA.
9	<b>JURY D APPEL</b>
9-1	<u>Proposition de modification de la charte</u>
<b>Décision 25 Vote en CA</b>	Le Bureau Exécutif valide la modification de la charte du jury d'appel et la soumettra au vote du CA du 17 Juin 2009: - Suppression des termes « comité de protestation » dans les articles 1 et 4.4.
11	<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>
11-1	<u>Epreuves internationales 2010 (mondial Byte et qualifications JOJ)</u>
<b>Décision 26</b>	Le B.E. de la FFVoile accepte le principe, sous réserve de la constitution du dossier demandé, de l'organisation par le <b>YC de Cannes, du 6 au 11 avril,</b>

<p><b>11-2 Info</b></p> <p><b>12</b></p> <p><b>12-1 Info</b></p> <p><b>12-2</b></p> <p><b>12-3 Décision 27</b></p>	<p>des épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Championnat du Monde Byte, épreuve de qualification aux Jeux Olympiques des Jeunes,</li> <li>- Epreuve finale de qualification en Techno 293 pour les J.O.J, sous réserve de confirmation finale par le club.</li> </ul> <p><u>Compte rendu Mid Year Meeting ISAF</u></p> <p><b>DIVERS</b></p> <p><u>Point financier sur la SOF 2009</u> Information</p> <p><u>Dates prochains BE/CA</u></p> <p>Date du BE : * le 16/06 à 14H30                    * le 21/07 de 9H30 à 18H                    * le 15/09 ou le 17/09 (deux dates à retenir pour le moment)</p> <p>Date du CA : le 21/11 sous réserve accord du CA  Date du CL pressenti : le 07/11 sous réserve de l'accord du futur président du conseil des ligues</p> <p><u>Points à inscrire au CL du 6/06/2009</u>  Les différents responsables devront revenir le 26/05 vers Sophie COURTY pour donner leurs sujets</p>